

# **G A R I N F O S D E C H**

**DECEMBRE 1989**

*Bulletin d'informations  
édité par le Conseil Municipal*

NOS SOUHAITS POUR 1990

L'ANNEE 1989 EST EN TRAIN DE SE TERMINER. CE FUT L'ANNEE DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION. C'EST AUSSI L'ANNEE OU UNE GRANDE AUBE D'ESPOIR SE LEVE VERS L'EST.

CE FUT AUSSI MALHEUREUSEMENT L'ANNEE DES CATASTROPHES: TREMBLEMENTS DE TERRE, INCENDIES DE FORET, ACCIDENTS D'AVIONS ET UNE SECHERESSE QUI INQUIETE ENCORE CAR ELLE AURA DES REPERCUSSIONS SUR NOTRE ENVIRONNEMENT.

A LA MAIRIE UNE NOUVELLE EQUIPE EST A PIED D'OEUVRE. ELLE S'EST ENGAGEE A FAIRE LE MAXIMUM POUR UNE SAINTE ET EFFICACE GESTION DE LA COMMUNE.

TOUS, LE MAIRE ET LES CONSEILLERS, L'EQUIPE MUNICIPALE, SECRETAIRE ET EMPLOYES, ADRESSENT A LA POPULATION LEURS VOEUX LES PLUS SINCERES POUR QUE L'ANNEE 1990 LEUR SOIT AGREABLE ET PUISSE VOIR SE CONCRETISER LA REALISATION DE TOUS LEURS DESIRS.

JOYEUX NOEL.

BONNE ANNEE A TOUS.

R.N

# **PREAMBULE**

**UN BULLETIN MUNICIPAL EST AVANT TOUT UN BULLETIN D'INFORMATION. L'INFORMATION EST DUE AUX CITOYENS ET TRADUIT LES REALISATIONS ET LES PROJETS D'UNE EQUIPE.**

**PAR EQUIPE IL FAUT ENTENDRE BIEN SUR LE CONSEIL MUNICIPAL QUI A POUVOIR DE DECISION MAIS AUSSI TOUS CEUX ( MEMBRES EXTRA - COMMUNAUX DE COMMISSION , PRESIDENTS ( ES ) D'ASSOCIATIONS ET LEUR BUREAU OU SIMPLE CITOYEN ) QUI S'INTERESSENT A LA VIE AU QUOTIDIEN ET AU DEVENIR DE LEUR VILLAGE. TOUS CEUX QUI OEUVRENT DANS L'INTERET GENERAL EN S'EFFORCANT JOUR APRES JOUR DE PARTICIPER ET CONSTRUIRE.**

**POUR TOUTES LES SUGGESTIONS ,LA MAIRIE EST LA MAISON DE TOUS.**

**UNE FOIS PAR MOIS LE SAMEDI DE 10 H A 12 H UNE PERMANENCE EST ASSUREE PAR LES ELUS. LE JOUR ETANT CONSIGNE SUR LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ET AFFICHE.**

**MERCI DE VOUS INTERESSER A GARIDECH , VOUS SEREZ TOUJOURS LES BIENVENUS.**

**ESPERANT QUE CE BULLETIN REPONDRA A VOS INTERROGATIONS LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS PRESENTE SES VOEUX LES MEILLEURS DE BONHEUR ET DE SANTE POUR LA NOUVELLE ANNEE.**

**VOUS TROUVEREZ CI-JOINT LA LISTE DES DIFFERENTES COMMISSIONS ET LEURS MEMBRES.**

MAIRIE  
DE  
**GARIDECH**

31380 Montastruc-la-Conseillère

COMMISSIONS MUNICIPALES

EXTRA MUNICIPALES

Tél. 61.84.25.01

SECURITE

Mr NEVEU, VALVERDE, CONNAC, Mme CARBO

AIDE SOCIALE

Mme MAYNADIER, XILLO, RUIZ, JACQUELET

FINANCES

Mr JACQUELET, VALVERDE, CONNAC, XILLO

MM GRENWELGE TIBAL  
VIDAL

SCOLAIRE/CANTINE

Mme COMBAREL, VALVERDE, CARBO, IEVOLLELA

Mme FOURES, Mr GOGRY

BATIMENTS COMMUNAUX

Mr JOSSERAND, LAZARE, NEVEU, JACQUELET

MM BOUCHAYA, BOUCHE  
VIDAL, RABBIA

VOIRIE, FOSSES  
ASSAINISSEMENT

Mr BOSSON, BIGA, NEVEU, CONNAC, JOSSERAND

MM MONTEGUT J., GASC  
SOULASSOL

ORDURES MENAGERES

Mr NEVEU, JACQUELET, JOSSERAND

MM MONTEGUT J, GASC  
SOULASSOL

URBANISME, P.O.S.

Mr NEVEU, LAZARE, CARBO, JOSSERAND,  
Mmes MAYNADIER, RUIZ, XILLO

MM TIBAL, LEBLANC  
RABBIA, LAZARE D.  
Mme PENAVAYRE L.

AGRICULTURE/CHASSE

Mr LAZARE, BIGA, CONNAC, JACQUELET, BOSSON

Mme S. FOURES Mr LEBLANC

FETES ET SPORTS

Melle XILLO, IEVOLLELA, VALVERDE, JOSSERAND

Mmes PAGNUCCO, LEPREUX

MAISON TEMPS LIBRE

Mme CARBO, NEVEU, JOSSERAND, XILLO, BIGA  
IEVOLLELA, COMBAREL

Mmes LAZARE, PAGNUCCO  
LEPREUX, Mr SCHURR

RELATIONS PUBLIQUES

Mr NEVEU, BOSSON, JACQUELET

Mlle GERARDIN Mr GOGRY

COORDINATION JEUNES

Mlle XILLO, CARBO, JACQUELET

MM FERRIE, MOLINA F.  
JACQUELET T.

DELEGUES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT DES EAUX - MM LATIEULE, VALVERDE  
SYNDICAT ELECTRICITE - MM NEVEU, JOSSERAND  
SYNDICAT TRANSPORTS SCOLAIRES - Mmes COMBAREL, IEVOLLELA  
SYNDICAT SCOLAIRE - Mme CARBO, JACQUELET

Le Maire et les Adjoints sont membres de toutes les commissions.

## **BIENTOT LA FETE**

DECEMBRE DEJA.....ET SON CORTEGE DE LUMIERE ET DE JOIE. LE PERE NOEL VIENDRA JEUDI 21 DECEMBRE A L'ECOLE DE GARIDECH. DANS SA HOTTE : UN JOUET POUR CHAQUE ENFANT. MR NEVEU PROJETERA UN FILM A CES CHARMANTS BAMBINS , A L'ISSUE DUQUEL UN GOUTER LEUR SERA OFFERT PAR LE COMITE DES FETES.

DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES ,LES ELEVES DE GARIDECH , LEURS PARENTS ET LES ENSEIGNANTS ONT EMIS LE SOUHAIT DE REALISER UN SPECTACLE PERMETTANT A CHACUN DE S'EXPRIMER SUR LE PLAN ARTISTIQUE ET CULTUREL.

A CE PROJET, ONT ADHERE DES ASSOCIATIONS TELLES QUE LE CLUB DE GYMNASTIQUE , LE COMITE DES FETES , DE JEUNES TALENTS GARIDECHOIS ET DE NOMBREUX AMIS DE L'ECOLE.

LA MUNICIPALITE DE GARIDECH S'EST INVESTIE DANS CETTE ENTREPRISE EN LUI APPORTANT UN SOUTIEN SANS FAILLE.

GRACE A SON ENERGIE DEPENSEE SANS COMPTER , LA MAISON DU TEMPS LIBRE SERA OUVERTE POUR LE 22 DECEMBRE , DATE DU SPECTACLE.

LES ENFANTS DANSERONT , CHANTERONT , JOUERONT LA COMEDIE.

DES MEMBRES D'ENERGIE CLUB EVOLUERONT EN EFFECTUANT DES MOUVEMENTS QU'ELLES PRATIQUENT GENERALEMENT LORS DE LEURS SEANCES HEBDOMADAIRES ANIMEES PAR MADAME MONTAIGUT.

FLUTE TRAVERSIERE ET PIANO PARERONT DES ACCENTS DE JAZZ CETTE SOIREE ELECTIQUE OU TOUS LES GOUTS SERONT SATISFAITS.

EN UN MOIS , LES REPETITIONS SE SONT SUCCEDEES A UN RYTHME EFFRENE POUR LES ACTEURS AMATEURS D'UNE PIECE DE THEATRE QU'ILS ONT ADAPTEE ET QU'ILS OFFRIRONT AU PUBLIC POUR LA CIRCONSTANCE. UN CLUB DE THEATRE EST NE ! ! ! MAMANS , MAMIES , ET BENEVOLES ONT TIRE L'AIGUILLE POUR REALISER DES COSTUMES. UN CLUB COUTURE POURSUIVRA CETTE ACTIVITE ! ! !

LE COMITE DES FETES PRETE SON CONCOURS ET SON MATERIEL POUR LA SONORISATION , L'ECLAIRAGE ET LE MIXAGE.

LA BUVETTE S'ENRICHIRA DE GATEAUX ALLECHANTS QUE CONFECTIONNERONT DES MAMANS " PATISSIERES ".

L'ENTREE EST GRATUITE . UNE BONNE PARTIE DU VILLAGE PARTICIPE DE PRES OU DE LOIN A CETTE FETE SELON SES POSSIBILITES. LES AUTRES VIENDRONT APPLAUDIR ET S'AMUSER.

**MADAME VIDAL - DIRECTRICE**

# L'ÉCOLE

GARIDECH possède une chance énorme avec son école. Cette dernière est le signe de la vitalité présente et future d'un village ; trop de ces villages ont vu leur avenir s'assombrir par la mort de leur école. Il faut penser à demain.

A la rentrée scolaire, 32 enfants de maternelle et 35 enfants de primaire ont intégré l'établissement. Associée à cet effectif d'importance, une nouvelle directrice, Madame VIDAL, encadrée de Mesdames AUSSENAC et EYCHENNE, ont fait connaissance et pris en charge nos chères petites têtes blondes (et brunes).

Face à ce renouveau et cette effervescence en tout genre, la municipalité a été mise à contribution, c'est son rôle :

- Réfection du logement de fonction de la direction,
- Augmentation de la participation de la commune dans le prix du repas-cantine,
- Vitrification du parquet dans les classes,
- Mise à disposition de matériels divers,
- Travaux de bricolage (meubles divers, etc...),
- Bordures pour plantations.

Evidemment, il y a encore et toujours à faire. Tout ne peut se solutionner en même temps. La Commission des Affaires Scolaires et le Conseil Municipal dans sa globalité sont bien imprégnés de la nécessité de réussir l'école garidéchoise. Pour cela, l'ouverture aux jeunes et aux plus jeunes (enfants de 2 ans) est nécessaire. Nous comprenons la surcharge de travail octroyée par cet accueil mais c'est la condition "sine qua non" sans laquelle nous ne pourrions aller de l'avant et qui sait, pourquoi pas très prochainement, permettre l'ouverture d'une autre classe. C'est parce que l'école sera fréquentée que des moyens d'actions plus puissants verront le jour.

A parler de futur proche, n'oublions pas le présent et saluons comme il se doit les initiatives de tous ceux, qui de près ou de loin, veulent "vivre leur école".

Sur proposition du corps enseignant, un spectacle de fin d'année et un loto (en Janvier) verront le jour. Associons à ces projets les parents pour leur participation active, de même que les associations qui se mêleront au travail et à la fête. De son côté, la municipalité ne restera pas dans l'ombre puisqu'elle mettra tout en oeuvre au plan humain et matériel pour la réussite de ces entreprises, à savoir qu'associée au Comité des Fêtes, elle offrira aux petits garidéchois goûter et cadeau de Noël.

A l'aube de 1990, la Commission des Affaires Scolaires et le Conseil Municipal formulent des vœux de réussite et d'harmonie pour l'école garidéchoise. Que ces vœux s'inscrivent dans un élan vers l'avenir !

P. VALVERDE

**LA MAISON DU TEMPS LIBRE**

**ON OUVRE.....**

**LA DECISION A ETE PRISE LORS DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. AVEC PLUS D'UN AN DE RETARD.....**

**POURQUOI ?**

**IL NOUS PARAIT IMPORTANT QUE LA POPULATION SOIT INFORMEE DES PROBLEMES QUE NOUS AVONS RENCONTRES ET POUR LESQUELS NOUS N'AVONS AUCUNE RESPONSABILITE.**

**EN VOICI UN BREF RESUME :**

**CETTE MAISON DU TEMPS LIBRE AU DEPART , C'EST UNE STRUCTURE EN BOIS LAMELLE / COLLE QUI NOUS ETE ATTRIBUEE PAR LE MINISTERE DES SPORTS ET LOISIRS. CROYANT FAIRE POUR LE MIEUX NOUS EN AVONS CONFIE L'EDIFICATION ET LA CONSTRUCTION A UN ARCHITECTE AGREE PAR LE FABRICANT DE LA STRUCTURE. LE GROS OEUVRE PRESQUE TERMINE , VOLETS POSES , ON S'APERCOIT QUE L'ARCHITECTE A FAIT DECOUPER LA PARTIE SUPERIEURE DES CONTREVENTS AFIN QUE CEUX-CI PUISSENT S'OUVRIRE CAR ILS VENAIENT SE BLOQUER SUR LES AVANCES DES TOITS .LES LINTEAUX DES PORTES ET DES FENETRES ETAIENT POSITIONNES TROP HAUT ET NON CONFORMES AU PLAN. LA MUNICIPALITE FAIT ARRETER LES TRAVAUX EN ATTENDANT QU'UNE SOLUTION SOIT TROUVEE. APRES UN ECHANGE DE NOMBREUSES CORRESPONDANCES , L'ARCHITECTE PROPOSE QUE LES SOUS- TOITS SOIENT ENLEVES , QUE LES PANNES SCIEES ET LE TOIT REMONTE. CETTE SOLUTION DE COMPROMIS RETENUE ,(PAS D'AUTRE SOLUTION VALABLE ) A ETE ENTREPRISE ET C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LES PILIERS EN BOIS QUI SOUTIENNENT**

L'AVANCEE SONT DECALLES DU SOL D' ENVIRON 25 CM.  
ON S'APERCOIT EGALEMENT QUE LES CREPIS SONT MAL FAITS  
ET INNACCEPTABLES . A CE MOMENT L'ENTREPRISE DE GROS  
OEUVRE DEPOSE SON BILAN CE QUI COMLIQUE LA SITUATION...  
L'ARCHITECTE AYANT COMMIS UNE FAUTE DE CONCEPTION  
TRES IMPORTANTE , NOUS DECIDONS DE BLOQUER LE  
RELIQUAT DE SES HONORAIRES TANT QUE SON ASSURANCE  
N'AURA PAS COUVERT LE DOMMAGE SUBI.

NOUS EFFECTUONS LES RECEPTIONS PARTIELLES DE  
L'ELECTRICITE , PEINTURE , CARRELAGE , SANITAIRE ETC...  
UN HUISSIER , A NOTRE DEMANDE FAIT UN RAPPORT SUR LES  
MALFACONS CONSTATEES.

C'EST ENSUITE LA VISITE DE L'EXPERT DE NOTRE ASSURANCE  
LAQUELLE NOUS REpond QU'ELLE NE COUVRE PAS CE GENRE  
DE DOMMAGE.....

LA CIE D'ASSURANCE DE L'ARCHITECTE ENVOIE EGALEMENT  
UN EXPERT SANS PLUS DE RESULTAT.....

L'ARCHITECTE NOUS ASSIGNE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
QUI NOUS SOMME DE LUI PAYER LE SOLDE DE SES HONORAIRES  
A NOTRE TOUR NOUS CONVOQUONS UN EXPERT AGREE AUPRES  
DES TRIBUNAUX , EN INTRODUISANT UN RECOURS EN  
DOMMAGES ET INTERETS AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DES  
MALFACONS.

LES DIVERSES EXPERTISES ETANT TERMINEES , RIEN NE  
S'OPPOSE PLUS A L'OUVERTURE , MEME SI LES TRAVAUX  
EXTERIEURS RESTENT EN SUSPENS JUSQU'A LA DECISION DU  
TRIBUNAL.

**LA FETE DES ECOLES LES 21 ET 22 DECEMBRE  
DONNERA DONG LE SIGNAL DE TOUTES LES  
ACTIVITES FUTURES.....**

L'AMENAGEMENT EST A PEU PRES TERMINE ET COMPORTE  
TABLES , CHAISES , FOUR DE REMISE EN TEMPERATURE ,  
PLAQUES ELECTRIQUES , REFRIGERATEUR ETC.....

ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS TROUVERONT A LA MAIRIE  
TOUS LES RENSEIGNEMENTS POUR UNE LOCATION.

SOUHAITONS AUJOURD'HUI QUE CETTE MAISON DU TEMPS  
LIBRE APPORTE A CHACUNE ET A CHACUN TOUTES LES JOIES  
ET AGREMENTS QUE L'ON EST EN DROIT D'ESPERER.

**R. NEVEU**



# **32 EME RECENSEMENT DE LA POPULATION** **POUR PREPARER L'AVENIR DE LA FRANCE**

DANS QUELQUES MOIS , LE 5 MARS 1990 VA DEBUTER LE 32 EME RECENSEMENT DE LA POPULATION.

LE RECENSEMENT A LIEU TOUS LES 7 OU 8 ANS. POUR LA FRANCE C'EST UNE OCCASION UNIQUE POUR MIEUX CONNAITRE SES HABITANTS.

## **POURQUOI LE RECENSEMENT ?**

DEPUIS 1801 LES FRANCAIS SONT RECENSES REGULIEREMENT. RECENSER LA POPULATION C'EST D'ABORD LA CONSULTER. C'EST AUSSI ETABLIR SA COMPOSITION DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO - ECONOMIQUE.

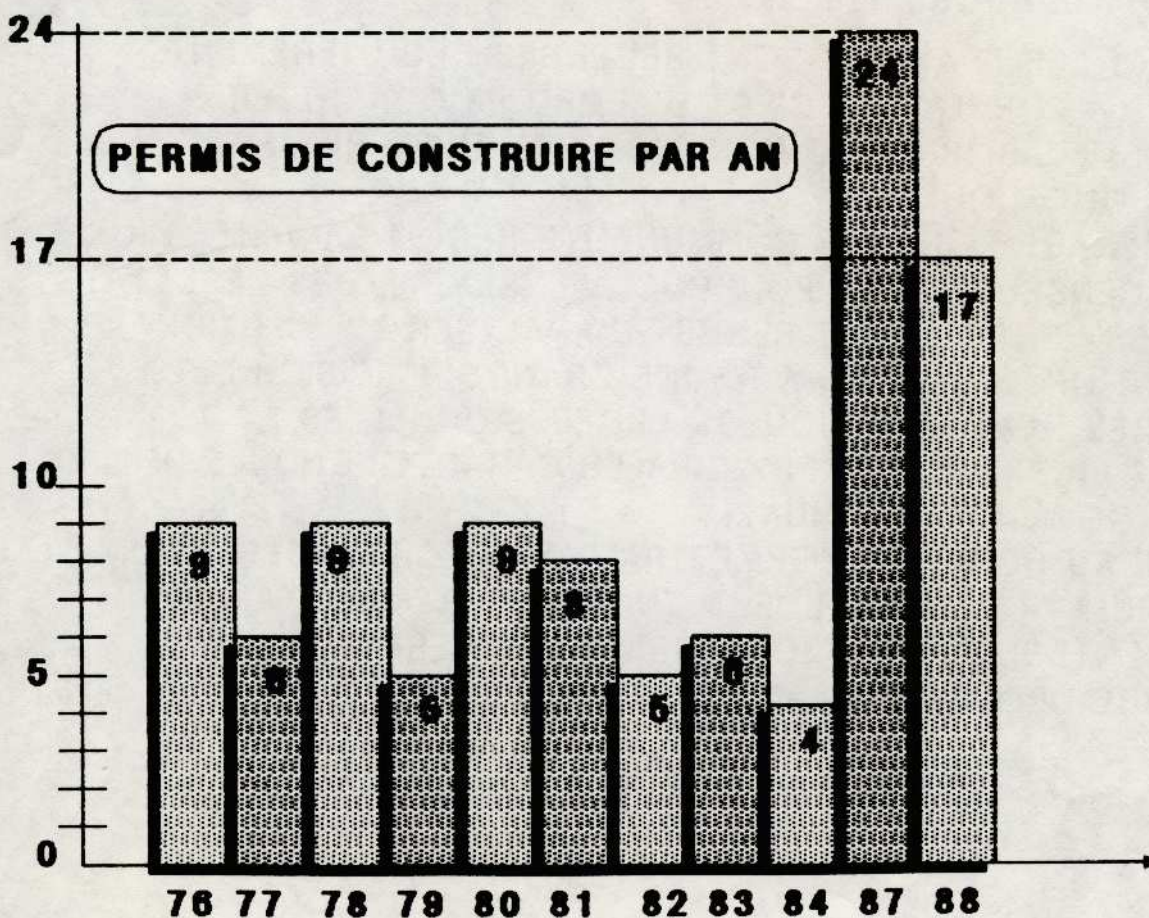
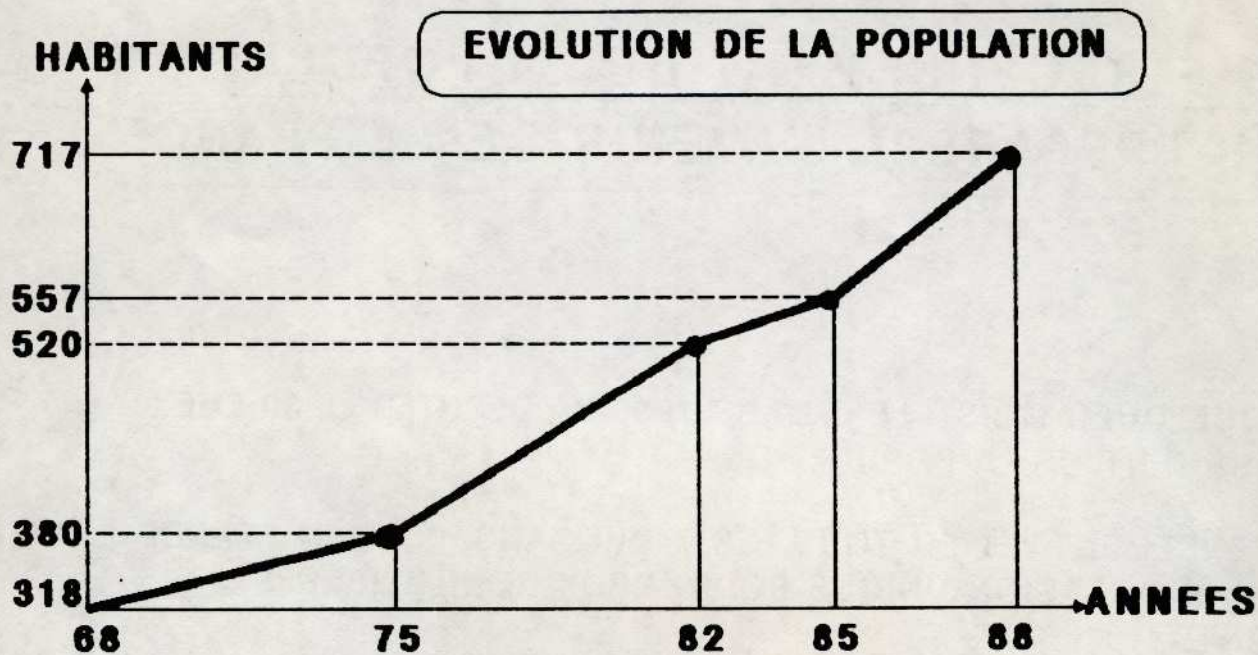
CHAQUE MENAGE , CHAQUE COMMUNAUTE RECOIT LA VISITE D'UN AGENT RECENSEUR. VOILA POURQUOI L'ENSEMBLE DES RESULTATS OBTENUS EST SI PRECIS ET PERMET D'ANALYSER L'EVOLUTION DE LA POPULATION. IL DONNE AVEC UNE GRANDE PRECISION LES STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES , PROFESSIONNELLES ET SOCIALES , AINSI QUE LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT DE NOTRE COMMUNE.

LA FEUILLE AU DOS VOUS PERMETTRA D'APPRECIER L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE GARIDECH EN UNE VINGTAINE D'ANNEES LIEE BIEN ENTENDU A LA PROGRESSION DES PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES.

**R.NEVEU**

# COMMUNE DE GARIDECH

SUPERFICIE DE LA COMMUNE : 711 Ha



## LE DOMAINE DU BUC

**LE LOTISSEMENT EST LA ET BIEN LA.....**

**NE DE LA VOLONTE DE LA PRECEDENTE MUNICIPALITE ,PETIT A PETIT ,JOUR APRES JOUR IL S'ORGANISE ET S'ASSEMBLE COMME LES PIECES D'UN PUZZLE QUE L'ON DECOUVRE POUR LA PREMIERE FOIS.**

**LES HABITANTS VIENNENT D'HORIZONS DIFFERENTS , MAIS S'ILS ONT CHOISI GARIDECH C'EST POUR Y REUSSIR LEUR VIE , DONC LEUR INTEGRATION . CE N'EST PAS LA CHOSE FACILE MAIS LE TEMPS REGLE BEAUCOUP DE DETAILS. L'INTEGRATION COMMENCE PAR LES RELATIONS AVEC LE PROCHE VOISINAGE, S'ETEND A LA PARTICIPATION AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS ( IL EN FAUT ENCORE DAVANTAGE. LE SECRETARIAT DE MAIRIE VOUS AIGILLERA VERS LES RESPONSABLES CONCERNES ) SANS OUBLIER L'APPARTENANCE DES JEUNES ENFANTS A LA MEME ECOLE CE QUI PERMET AUX PARENTS DE SE MIEUX CONNAITRE. CET APPOINT DE LA POPULATION DES HABITANTS DU DOMAINE DU BUC REVEIT UN CARACTERE INDISPENSABLE.CE SONT DES GARIDECHOIS A PART ENTIERE. COMBIEN DE COMMUNES , POUR AVOIR REPOUSSE UNE EXTENSION MESUREE , N'ONT-ELLES PAS VU ENTAMER LEUR CREDEBILITE ET LEUR QUALITE DE VIE ? POUR ETRE PRATIQUE PENSONS A L'IMPACT DU DOMAINE DU BUC SUR L'ECOLE , SUR LE COMMERCE , SUR LES FUTURES REALISATIONS DE LA MUNICIPALITE ( ENTR' AUTRES L ' ASSAINISSEMENT PAR L'INTERMEDIAIRE DU LAGUNAGE ) , BREF, SUR L'EPANOUISSEMENT DE GARIDECH.**

**BIEN SUR , LA RN 88 FAIT DES SIENNES ET PARTAGE GEOGRAPHIQUEMENT LE VILLAGE MAIS C'EST LA VOLONTE D'APPARTENIR A LA MEME COMMUNAUTE QUI DOIT PREDOMINER. TOT OU TARD LES PROBLEMES MATERIELS SONT RESOLUS ET A CE SUJET UN PLAN D'AMENAGEMENT EST A L'ETUDE ET DEVRAIT RAPIDEMENT VOIR LE JOUR , DANS L'INTERET DE TOUS.**

**IL Y A AU DOMAINE DU BUC UNE BOULANGERIE /PATISSERIE , UN SALON DE COIFFURE , UNE FLEURISTE , UNE BOUTIQUE DE PRET A PORTER , DEMAIN UN MEDECIN , UNE PHARMACIE , UNE CRECHE , ET APRES DEMAIN D'AUTRES ENCORE.**

**BIEN SUR , LES HABITANTS DU DOMAINE DU BUC SONT ENCORE UN PEU RESERVES , CEUX DE LA PREMIERE TRANCHE PEAFINENT LEUR MAISON ET CEINTURENT LEUR JARDIN , CEUX DE LA DEUXIEME TRANCHE ONT ENCORE PLUS DE TRAVAIL ET VONT POUR L'INSTANT A L'ESSENTIEL , CE QUI FAIT QU'APRES UNE JOURNEE DE TRAVAIL IL RESTE PEU DE TEMPS POUR SE RENCONTRER. POURTANT , LE MOUVEMENT EST AMORCE , ET PETIT A PETIT LE PUZZLE SE DEVOILE .**

**CES GENS ONT CHOISI GARIDECH POUR SON CADRE DE VIE , POUR SON COTE VILLAGE DE CAMPAGNE , SON CALME ET SA SIMPLICITE.**

**NE SONT-CE PAS LA DES VALEURS COMMUNES A TOUS LES GARIDECHOIS , D'ORIGINE ET D'ADOPTION ?**

**P. VALVERDE**

Afin de répondre à des normes d'hygiène indispensables, la Municipalité, depuis plusieurs années, étudie la possibilité d'un assainissement collectif.

A cet effet, elle a acheté des terrains et aménagé une station de lagunage sur laquelle est déjà raccordé le Lotissement du Buc. La plaquette jointe à ce bulletin vous donnera des détails techniques et financiers sur cette réalisation.

Les travaux concernant l'assainissement du village, lorsque ce bulletin paraîtra, seront peut-être commencés car l'appel d'offre pour la réalisation des travaux doit être clos le 21 Novembre.

L'étude de ces travaux a été confiée à la DDE.... qui en surveillera le déroulement. Ils vont s'effectuer en plusieurs tranches dont le calendrier n'est pas encore fixé, en tout état de cause, il sera fonction de nos possibilités financières.

La première phase aura pour point de départ le Restaurant le Club, passage sous RN 88, traversera le village, la rue du château où seront raccordées toutes les habitations riveraines. En fin de parcours, la conduite repassera sous la RN 88 pour se brancher sur l'installation du lotissement du Buc.

Dans cette première phase seront raccordées toutes les habitations qui pourront l'être sans trop de problèmes. Dans le cas contraire et à l'occasion des phases suivantes et qui auront donc un cheminement différent, des solutions de raccordement seront sans doute possibles.

Il n'y aura pas dans l'immédiat la possibilité de raccorder les foyers trop éloignés du village, ceci pourrait être l'objet d'une étude ultérieure.

Le prix du raccordement a été fixé lors d'une réunion du Conseil Municipal du 09/12/1988 et sont les suivants :

- 6 000 F pour les constructions neuves,
- 1 500 F. pour les constructions existantes pendant les tranches de travaux.

Pour les raccordements hors travaux :

- 8 000 F. pour les maisons neuves,
- 3 000 F. pour les maisons existantes.

La COMPAGNIE GENERALE DES EAUX a obtenu en fermage l'entretien des lagunes, des conduites et des pompes de relèvement. En contrepartie, elle percevra une majoration sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable consommée.

Nota : L'assainissement collectif autorisera la construction sur des parcelles d'une surface moins importante - Environ 800 m<sup>2</sup>

## CIRCULATION ET SECURITE

La circulation a toujours été un problème préoccupant dans le village car compte tenu du trafic important sur la RN 88 de nombreuses voitures utilisent la traversée de Garidech comme voie de dépassement.

Les diverses solutions prises afin d'assurer la sécurité des piétons et notamment des enfants aux abords de l'école, ont été assez décevantes.

Ces problèmes ont été évoqués au cours d'une réunion avec la Direction Départementale de l'Equipement le 07/11/89.

Cet organisme auquel nous avons présenté des relevés d'accidents sur la commune, établis par la gendarmerie, reconnaît qu'effectivement Garidech est un point noir car de nombreuses voies d'accès débouchent sur la Nationale, souvent sans beaucoup de visibilité.

Une première décision est prise. En accord avec le responsable sécurité de la DDE, Mr BRUEL, la Municipalité a créé une commission sécurité qui travaillera avec la DDE. A ce propos, nous lançons un appel auprès des jeunes de la commune pour que quelques-uns d'entre eux viennent nous rejoindre au sein de la commission afin de nous communiquer leurs idées concernant ces problèmes.

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, une proposition a été faite afin de supprimer le sens interdit qui n'est pas respecté et de mettre en place quatre ralentisseurs sur la traversée du village dont un à proximité de l'école. Ces travaux ne pourront être effectués qu'après la finition de l'assainissement.

Dans un projet à plus long terme, nous avons fait effectuer une étude pour l'embellissement du village avec un tracé de circulation différent. On pourrait alors supprimer les ralentisseurs. Un plan de ce projet est affiché dans le hall de la mairie, ainsi que le plan d'aménagement des abords de la Maison du Temps Libre et de la Mairie, aménagements qui seront réalisés prochainement.

il est également un autre point préoccupant, c'est la circulation des piétons sortant du domaine du Buc pour accompagner les enfants à l'école.

Dans le but d'assurer leur sécurité, nous avons fait étudier par la Direction de l'Equipement un plan de circulation, à savoir : Aménagement de l'ilot en face l'entrée du lotissement avec des chicanes et arceaux et busage du fossé derrière les platanes jusqu'à l'entrée de la vieille côte, ce qui permettrait de circuler en toute sécurité.

.../...

.../2

Actuellement, nous sommes très inquiets de voir que de nombreuses personnes empruntent le chemin de Céré, le plus souvent pour accompagner les enfants à l'école. Nous tenons à préciser que la sortie du lotissement a été aménagée pour y entrer et sortir sans danger. Nous déconseillons formellement aux résidents du Buc d'emprunter le chemin de Céré dont le débouché sur la nationale est extrêmement dangereux du fait du manque de visibilité et de la vitesse importante des véhicules. Ceci est un appel que nous leur lançons et nous espérons que, dans leur intérêt, il sera entendu.

R. NEVEU

# LA BOULE GARIDECH OISE

SAISON 1989

## MEMBRES DU BUREAU

- PRESIDENT D'HONNEUR : Monsieur LATIEULE Charles
- PRESIDENT : Monsieur BASTRILLES Irénée
- VICE-PRESIDENT : Monsieur BUZZO Claude
- SECRETAIRE : Madame BLANC Evelyne
- SECRETAIRE Adjoint : Monsieur RIVIERES Christian
- TRESORIER : Monsieur JAU Jean
- TRESORIER Adjoint : Monsieur PUEL Henri
- COMMISSAIRE AUX COMPTES : Monsieur CARBO Solin
- DELEGUE AUX JEUNES : Monsieur BIGA Jean-Marc
- DELEGUE A L'ORGANISATION : Monsieur BOUQUET Claude  
Monsieur POUX Gilbert
- DELEGUE A LA PUBLICITE : Monsieur FLOU RENCE Robert

LA BOULE GARIDECHOISE

## BILAN DE L'ANNEE 1989

- \* 29 JANVIER : ASSEMBLEE GENERALE suivie d'un vin d'honneur
- \* 4 MARS : Remise des licences 89 suivie d'un tirage des Rois.  
Galettes et vins mousseux furent servis
- \* 23 AVRIL : Concours de classement
- \* 20 MAI : Début des concours locaux.
- \* 11 JUIN : SORTIE DANS LE LOT
  - visite du gouffre de Padirac
  - Promenade en bateau sur la rivière
  - Repas du soir au restaurant "le Grillon"
- \* 18 JUIN : Concours officiel en doublette ( un homme, une femme)
- \* 9 JUILLET : GRANDE JOURNEE DE LA "FETE DE LA PETANQUE"
  - Matin : concours de tir et de pointage féminin et masculin
  - Midi : repas traditionnel avec grillades dans le parc de l'école
  - Après-midi : grand concours à la mêlée
  - pour finir la journée, remise des coupes et autres récompenses à la Mairie suivie du verre de l'amitié
- \* 18 AOUT : GRANDE MUNJETADE à l'occasion de la fête locale



\* 24 SEPTEMBRE : Concours officiel en triplète

\* 15 OCTOBRE : Concours tête à tête réservé aux licenciés du Club  
CHALLENGE EUGENE LANDELLE - Concours féminin  
CHALLENGE JACQUES LAVA - Concours masculin

Ces trophées et coupes furent remis à la Mairie où tous les participants prirent part à l'apéritif offert en cette occasion.

\* 29 OCTOBRE : TRADITIONNELLE "POULE AU POT "

180 personnes prirent place, sous le chapiteau monté pour cette journée, sur la place du village. Ce fût l'occasion de distribuer les coupes et les récompenses pour les concours hebdomadaires et de remercier chaleureusement toutes les personnes bénévoles, qui contribuent à la réussite de toutes ces activités.

TOUTE PERSONNE INTERESEEE PAR LA PETANQUE PEUT SE RENSEIGNER AUPRES DES MEMBRES DU BUREAU

## LE COMITE DES FETES

Je voudrais simplement remercier, tout d'abord, l'équipe du Comité qui, cette année a donné, encore une fois, beaucoup d'elle-même, ainsi que les bénévoles qui ont participé aux travaux de préparatifs et au déroulement des Festivités Garidéchoises. Et, je me dois de constater que, grâce à tout ce petit monde, peu nombreux certes, nous avons encore une fois réussi, je pense, à tenir nos promesses. Le beau temps était au rendez-vous pour toutes les manifestations et il va sans dire que cela est très important. Je vous parlerais surtout de la fête qui, cette année, a été plus bénéfique encore qu'auparavant. Les bénéfices réalisés ont permis au Comité de pouvoir investir dans du matériel :

- Fourgon,
- Complément de matériel de sonorisation, etc...

Nous continuons à préparer la fin d'année, avec une journée de Noël pour les enfants de Garidech, le 21/12/89, où il y aura cinéma, goûter et Papa Noël. Le 22/12/89, nous épaulerons l'école pour la soirée de gala qu'elle prépare et ensuite viendra le moment du Loto le 27/01/90. Après quoi, nous passerons aux bilans généraux annuels lors d'une assemblée générale dont on vous communiquera la date ultérieurement. C'est à cette occasion que, si l'envie vous dit de rejoindre notre sympathique équipe, vous pourrez vous prononcer. J'espère vous voir à cette date et peut-être même avant. En attendant, je vous dis :

A bientôt...

LE PRESIDENT



27, rue Émile-Cartailhac  
31000 TOULOUSE  
TÉL : 61210593

FÉDÉRATION NATIONALE  
DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL  
ET DES HANDICAPÉS  
GROUPEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ET DE L'ARIÈGE

### SECTION de MONTASTRUC

LA FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES trouve son origine dans la suite des grandes mutations industrielles du siècle dernier et des risques qu'elles ont fait courir aux travailleurs qui n'ont eu jusqu'à une époque pas si lointaine aucun recours, aucune défense lorsqu'ils étaient atteints par l'accident du travail.

Il faut avoir lu "GERMINAL" d'Emile ZOLA pour connaître le sort de ce jeune mineur, victime d'un éboulement, infirme à vie et à qui la Compagnie s'était résignée à accorder un secours de...50 Frs. Ou encore l'assomoir, du même auteur pour apprendre celui de ce couvreur tombé d'un toit, qui n'a aucun secours et a fini sa triste existence dans la misère la plus totale; celui de ce mineur, rongé par la silicose, qui crache ses poumons et que les "Dames Patronesses" visitent par charité et lui portent quelques douceurs et des vieux vêtements.

Puis l'Etat a, enfin pris conscience de ses responsabilités et c'est ainsi qu'est apparue la première loi de réparation du 9/04/98 qui accordait timidement une rente annuelle de 800 Frs à un mutilé à 100 %

Dès sa création en 1921 la F.N.A.T.H. qui à cette époque s'appelait Fédération Nationale des Mutilés du Travail, Assurés Sociaux, Invalides Civils et leurs Ayants-Droit revendique et obtient par sa pression le vote de la loi du 15/07/22 qui porte quand même la rente d'un 100% de 800 à 1620 Frs. C'était une belle victoire car l'érosion de la monnaie due en particulier à la guerre 14/18 avait réduit à néant le bénéfice de la loi du 9/04/98 car ces rentes n'étaient naturellement pas revalorisées!

Encouragée par cette victoire la Fédération va renforcer son action, multiplier ses interventions; action parsemée de grandes et de cuisantes défaites pour arriver à la situation que nous connaissons maintenant où les rentes sont revalorisées semestriellement et où un mutilé 100% perçoit l'intégralité de son salaire de référence.

Elle a enfin étendu son action vers les handicapés et contribué, après la loi "CORDONNIER" de 1948 à l'élaboration de la loi du 30/6/75 dite loi d'orientation qui a institué les "CO/TO/REP" (Commissions d'Orientation et de reclassement professionnel).

Mais le monde bouge, les mentalités évoluent et la F.N.A.T.H. comprend qu'elle doit rendre encore plus de services à ses mandants.

Elle se dote alors d'un service juridique compétent. Elle forme à grands frais des secrétaires juridiques dont elle assure le placement...

dans ses divers groupements qui les mettent au service de leurs adhérents.

Elle est maintenant habilitée à vous assister ou représenter devant toutes les juridictions de la S.S et de la M.S.A.Elle est représentée dans la commission des emplois réservés et dans la commission technique d'orientation des handicapés mise en place par les Préfets depuis le 1/1/78.Ces commissions procèdent au reclassement des travailleurs handicapés et des invalides.

Elle peut intervenir pour vous auprès de toutes les Administrations pour tous les régimes sociaux existants:S.S.,M.S.A.,collectivités locales, fonctionnaires, exploitants agricoles, commerçants et artisans, chômeurs, CO.TC.REP...ETC...

Vous pouvez vous adresser à elle pour tout problème social qui vous préoccupe:dossier A.T.,maladie,demande d'allocations diverses demande de reclassement en vue de retrouver une activité professionnelle, demande de formation,d'emploi réservé,de rééducation dans les centres specilisés,de retraite complémentaire,des conseils et des aides concernant les accidents qui relèvent du droit commun et dans lesquels vous seriez impliqués.

Vous serez aidés pour la constitution de vos divers dossiers: retraite,CO.TC.REP.,déclarations de revenus,demandes d'exonérations diverses.

La modeste cotisation annuelle que nous vous demanderons vous ouvre un impressionnant éventail de services.

Le responsable de la section de MONTASTRUC qui recouvre l'espace compris entre VERFEIL et BESSIERES est:

Monsieur Claude CROUX  
15 Chemin de Hollande  
31180 ROUFFIAC-TOLCSAN  
TEL:61-09-44-66



## «LES LILAS»

MADAME, MONSIEUR,

Ce sympathique et accueillant Club fut créé le 22/04/82 et son but initial était de réunir les personnes âgées, déroutées par leur retraite engendrant une inactivité néfaste, isolées et repliées sur elles-mêmes, souvent par timidité et sombrant par ce repli dans une sorte de mini-dépression, préjudiciable à une bonne santé et à un bon équilibre moral.

Pour lutter contre ces éléments nocifs, le club organise dans ses coquets locaux des réunions où les jeux divers et le bavardage se disputent la vedette; il organise chaque mois un mini-loto et un grand loto annuel, une kermesse et un grand repas de fin d'année il organise également des sorties aux alentours à prix coutant.

Il a également une importante bibliothèque à la disposition de tous; il est possible d'emporter chez soi le ou les livres de son choix et les garder sans restriction.

Toutes ces activités provoquent un rapprochement bénéfique, la fréquentation d'autrui, les relations humaines ne contribuent-elles pas à l'enrichissement de chacun?

Venez nous rejoindre (il n'y a ni minimum ni maximum d'âge à respecter) nous vous demanderons une très modeste cotisation et vous ferez partie de notre grande famille, vous lui apporterez votre expérience, vos idées, vos suggestions et contribuerez ainsi à la bonne marche du club et à son amélioration, nous le désirons de plus en plus performant et attractif.

### Répartition géographique

31380 MONTASTRUC	140	Adhérents
31380 SAINT JEAN L'HERM	12	"
31380 GARIDECU	6	"
31380 MONTPILOL	6	"
31380 MONTJOIRE	4	"
31380 AZAS	4	"
31380 GEMIL	4	"
31380 PAULHAC	3	"
31240 SAINT-JEAN	3	"
31380 ROQUESERRIERE	2	"
31000 TOULOUSE	2	"
TOTAL	186	"

